

claires, biologistes, commissaires-priseurs ou encore greffiers de tribunal. » Nous attendons les actions collectives qui seront proposées dans quelques jours, explique Patrick Solera. Mais d'ores et déjà nous pré- parons pour nos adhérents des affiches à installer dans la salle d'attente ou sur nos plaques profession- nelles pour sensibiliser les patients et expliquer les conséquences économiques, financières et sociales des projets du gouvernement. » De son côté, l'Ordre, qui a eu accès à la totalité du rapport, prépare une réponse circonstanciée. « Nous sommes totalement oppo- sés à l'ouverture à des capitaux non professionnels qui menacerait l'indépendance des chirurgiens- dentistes et conduirait à des dérives comme les sys- tèmes low-cost actuels, assure Christian Couzinon son président. De même la suppression du *numerus clausus* et la dissociation de l'acte prothétique nous semblent inabusques. Nous attendons plus de précisions sur les intentions du gouvernement. »

Si chacun semble aujourd'hui agir dans son coin, nul doute que lorsque les projets du gouvernement seront plus précis, l'Union sacrée sera au rendez-vous.

Les sept propositions de l'IGF pour le secteur dentaire

- Suppression du *numerus clausus*
- Création d'un tarif pour l'acte de conseil et d'un tarif pour l'acte d'adaptation-pose de prothèses dentaires
- Possibilité d'établir un lien contractuel direct du prothésiste avec le patient, avec transparence sur le prix des prothèses
- Capacité d'évocation et de reformation de l'Autorité de la concurrence sur les révisions des tarifs réglementés. Prévoir une révision au moins quinquennale des tarifs
- Ouverture sans restriction du capital aux non-professionnels
- Autorisation, sans restriction, aux professionnels, d'investir dans plusieurs structures d'exercice, sauf interdictions motivées
- Accroissement des pouvoirs d'investigation, de suspension, de radiation de l'Ordre des chirurgiens-dentistes

Europe : chères maladies cardiovasculaires



En 2014, le coût total des maladies cardiovasculaires dans six pays de l'Union européenne devrait excéder les 100 milliards d'euros, soit le PIB d'un pays comme la Hongrie, selon une étude menée par le Center for Economics and Business Research (Cebr). Les six pays concernés (France, Allemagne, Italie, Espagne, Suède et Royaume-Uni) représentent 74 % du PIB de l'Union et 64 % de sa population. Dans ces six pays, les maladies cardiovasculaires sont à l'origine de 1,1 million de décès par an. Le coût total est dominé par les dépenses de santé (81 milliards d'euros) entre soins hospitaliers et médicaments. Les pertes de productivité en raison de la mortalité prématurée (absentéisme lié à la maladie, invalidité) sont estimées à 19,6 milliards d'euros.

Dentiste de supermarché ?

« Nous avons un projet global sur la santé, car le marché de la santé est l'un des plus gros marchés à venir » la croissance dans les années à venir » a reconnu Michel-Edouard Leclerc, patron des centres Leclerc, le 4 septembre, lors de l'émission Le Club de la presse, sur Europe 1. « Beaucoup de gens aujourd'hui ne se font pas soigner chez le dentiste, chez l'ophtalmologiste, parce que c'est trop cher », constate-t-il. Il propose donc, si la loi le lui permet, d'ouvrir « d'ici dix ou quinze ans » des centres de santé sigles Leclerc « cool, disponibles » et détachés « des affaires du secteur médical », une offre de soins « moins chère située sur le parcours du quotidien » des Français. « Je voudrais dire aux professionnels que ça ne sert à rien de se disputer. Ces évolutions auront lieu », prophétise-t-il.